

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. : Six mois, 6 fr. : Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.

Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Voyage de S. A. S. le Prince aux Etats-Unis (suite).

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Lycée de Monaco. — Examen d'aptitude aux bourses.

ECHOS ET NOUVELLES :

Journée de bienfaisance en faveur de la Ligue des Familles nombreuses.

La Vie Artistique. — M. Jean Bartholoni ; M. Wartan Mahokian.

VARIÉTÉS :

Jean-André Grimaldi, Gouverneur d'Avignon (suite et fin).

MAISON SOUVERAINE

Voyage de S. A. S. le Prince aux Etats-Unis (Suite.)

S. A. S. le Prince, accompagné de M. le Capitaine de corvette Bourée, Son Aide de camp, et du Docteur Louët, Son Médecin particulier, est arrivé à Washington le 24 avril, dans la soirée.

Sur le quai de la gare, Son Altesse Sérénissime était saluée à Sa descente du train par M. R.-W. Bliss, Secrétaire d'ambassade, envoyé à Sa rencontre par le Président des Etats-Unis. M. Bliss pria ensuite Son Altesse de monter dans une voiture de la Présidence et l'accompagnait jusqu'aux appartements retenus pour Elle au Washington Hôtel.

Le 25, dans la matinée, M. Clark, Attaché à la « Smithsonian Institution », venait chercher S. A. S. le Prince pour le conduire au « Bureau of Fisheries » (Office des Pêcheries), où Il fut reçu par le Docteur H.-M. Smith, Directeur, et par ses collaborateurs les Docteurs H.-F. Moore, R.-E. Coher, Lewis Radcliffe, H.-F. Ward, W.-T. Bower, etc.

Cet établissement est admirablement organisé. Il comporte une série d'aquariums contenant diverses espèces de poissons d'eau douce et une section de pisciculture. Celle-ci présente cette particularité qu'on y sauve les œufs des poissons pris par les pêcheurs auxquels on promet une prime s'ils apportent ces œufs au Bureau. Ainsi des quantités énormes d'alevins sont produits facilement et rejetés ensuite dans les cours d'eau. Le côté industriel n'a pas été négligé non plus. Il y a là des exemples frappants des ressources que l'on peut tirer de la pêche. Les peaux de requins, par exemple, convenablement traitées, produisent des cuirs admirables et d'une solidité à toute épreuve. Quant aux peaux de phoques, on en tire des fourrures splendides et peut-être même supérieures à la plus belle loutre, grâce à un procédé qui consiste à arracher les longs poils pour ne conserver que le duvet soyeux qui se trouve sur la peau.

Les laboratoires de cette Institution permettent les recherches les plus complètes au double

point de vue physique et chimique. En outre, un outillage très complet a été prévu pour faciliter les essais de conserves alimentaires, les préparations nouvelles, leur conservation, etc., etc.

Peu après cette visite du plus grand intérêt, S. A. S. le Prince, accompagné de Sa suite, s'est rendu à la « Smithsonian Institution » où un lunch avait été organisé pour Lui permettre de Se rencontrer avec diverses personnalités du monde scientifique, parmi lesquelles nous citerons : MM. Abbott, Secrétaire du « Smithsonian Institution », Walcott, Président de l'Académie des Sciences, Hale, Bridgman, Cottel, F. Clarke, A. Clark, Cross, Hale, Holmes, Leith, Osborn, E.-F. Smith, Stratton, Welch, Woodward, etc.

A 4 heures de l'après-midi, M. R.-W. Bliss, accompagné d'un officier d'ordonnance du Président, venait se mettre à la disposition de S. A. S. le Prince pour Le conduire à la Maison Blanche où Il était reçu officiellement par M. Harding, Président des Etats-Unis.

A 5 h. 10, M. Harding, accompagné d'un officier d'ordonnance, venait à l'Hôtel Washington pour rendre cette visite à S. A. S. le Prince et s'entretenait avec Lui pendant une vingtaine de minutes environ.

Dans la soirée, à 8 heures et demie, avait lieu, au « National Museum », la séance au cours de laquelle Son Altesse prenait la parole devant la « National Academy of Sciences ».

Le Président, M. C.-D. Walcott, s'adressant à la nombreuse assistance, fit tout d'abord un bref historique de la Principauté de Monaco, puis traça à grands traits la carrière scientifique de S. A. S. le Prince dont les mérites étaient tels que la « National Academy » avait résolu de Lui conférer la médaille « Agassiz », c'est-à-dire la plus haute récompense qu'elle puisse décerner.

S. A. S. le Prince dit alors combien Il appréciait la valeur de cette récompense, puisqu'au lieu de l'accepter dès l'an dernier, alors qu'Il était retenu en Europe, Il avait préféré attendre pour la recevoir que les circonstances Lui aient permis d'aller à Washington la chercher Lui-même et de remercier ainsi de vive voix les membres de la « National Academy ».

Après cet exorde, S. A. S. le Prince fit en anglais une conférence d'ordre général sur divers travaux entrepris sous Sa haute direction et par Lui-même.

L'importance de ce discours n'en permettant pas une courte analyse, nous en publierons intégralement le texte français à la suite de ces notes de voyage.

Accédant à la demande qui Lui avait été faite par les organisateurs de la soirée, S. A. S. le Prince termina la séance en projetant quelques vues cinématographiques exécutées à bord de l'*Hirondelle*.

Lorsque les applaudissements nourris de

l'assistance furent apaisés, le Président, M. Walcott, annonça que S. A. S. le Prince allait, conformément au programme, avoir le plaisir de Se faire présenter les personnes ayant assisté à la conférence. Alors, selon la coutume du pays en de telles circonstances, tous les assistants, au nombre d'un millier environ, défilèrent devant le Prince qui leur serra la main en recevant leurs compliments. Enfin, vers 11 heures et demie du soir, S. A. S. le Prince était reconduit à Son hôtel par MM. Clark et Henderson.

Le 26 avril, dans la matinée, S. A. S. le Prince, accompagné de Sa suite, Se rendait au « Coast and Geodetic Survey », c'est-à-dire au Service des Cartes et Plans. Le Directeur, M. le Colonel Leister Jones, expliqua à Son Altesse Sérénissime les dernières méthodes employées pour l'établissement des cartes et lui fit voir avec quel soin méticuleux tous les dessins originaux, même les plus anciens, étaient conservés dans une pièce spécialement construite pour être à l'abri du feu. Plusieurs instruments intéressants et nouveaux furent ensuite montrés à Son Altesse Sérénissime, notamment un sextant muni d'un système de niveau liquide d'un emploi très pratique et qui semble avoir résolu le problème difficile de l'observation, même lorsque l'horizon de la mer est invisible.

S. A. S. le Prince allait ensuite au « Biologic Survey » (Office Biologique) où Il était reçu par le Directeur, M. E. W. Nelson, entouré de tous ses Chefs de service.

M. Nelson expliqua à Son Altesse Sérénissime le but de cette Institution qui est de protéger les animaux utiles et de détruire les animaux nuisibles.

Les résultats déjà obtenus sont des plus satisfaisants et c'est ainsi que les oies et les canards sauvages, en voie de disparition à cause d'une chasse abusive, sont maintenant redevenus très nombreux. Pour parvenir à ce but, le Gouvernement des Etats-Unis a passé avec le Canada des accords aux termes desquels la chasse de ce gibier migrateur n'est permise que pendant un temps limité. De plus, si les chasseurs gardent la propriété de leur gibier, il leur est cependant interdit de le mettre en vente sur les marchés. Ainsi l'exploitation industrielle intensive est supprimée.

M. Nelson a donné comme exemples des multiples problèmes qui se posent de nos jours, l'influence néfaste des navires pétroliers sur l'existence des baleines.

L'huile répandue tue peut-être le plankton de surface et la baleine finit par disparaître, soit faute de nourriture, soit empoisonnée par l'eau polluée qu'elle doit filtrer sur ses fanons.

Son Altesse Sérénissime parcourut également plusieurs salles dans lesquelles on Lui montra

les divers travaux entrepris et les publications en cours. Parmi celles-ci notons les cartes remarquables montrant la répartition par espèce de chaque animal sur le territoire des Etats-Unis. Ces documents tenus à jour sont hautement instructifs. Ils montrent d'une part la diminution des zones habitées pendant la période de non protection et d'autre part l'accroissement de ces zones depuis que les mesures nécessaires ont été prises et depuis que les délits relèvent non plus des autorités locales de chaque Etat, mais de la justice fédérale qui est très sévère.

A 1 heure de l'après-midi, S. A. S. le Prince, accompagné de Sa suite et de M. Henderson qui avait mis son automobile à Sa disposition, Se rendait à l'Ambassade de France où un déjeuner était donné en Son honneur par S. Exc. l'Ambassadeur et M^{me} Jusserand.

Parmi les convives : M. Brun, Ministre de Danemark ; M. Vallemberg, Ministre de Suède, et M^{me} ; Princesse Bibesco ; M. Sharp, ancien Ambassadeur, et M^{me} Sharp ; M. et M^{me} H.-F. Osborn ; M. J. Hays Hammond ; M. G. Grosvenor, Président de la Société de Géographie ; M. et M^{me} Robbins ; M. J.-B. Henderson, Trustee du Smithsonian Institution ; M^{me} Corbin ; Miss Mary Patten ; M^{me} Bromwell ; Prince de Béarn, Conseiller d'Ambassade ; Commandant Rigal, Attaché naval ; Commandant Bourée ; Docteur Louët.

A 3 heures, S. A. S. le Prince et Sa suite prenaient place dans deux voitures envoyées par le Département de la Marine et dans lesquelles se trouvaient également l'Amiral Long et le Commandant Hepburn, chargés de L'accompagner.

S. A. S. le Prince fut d'abord conduit au « Navy Department » où Il fut reçu par M. Edwin Denby, Secrétaire d'Etat de la Marine, qui mit à Sa disposition les Chefs de service chargés de Lui faire visiter telles choses qui pourraient être de nature à L'intéresser.

Le temps faisant défaut pour parcourir les très multiples organisations concentrées dans une série de bâtiments parallèlement alignés, Son Altesse Sérénissime dut Se borner à une rapide inspection du Service d'Impression des Cartes marines.

Ensuite, S. A. S. le Prince remonta en automobile et Se dirigea vers le « Navy Yard » (Arsenal), situé au bord du Potomac, et où se trouvent réunis divers services techniques du plus haut intérêt.

A Son arrivée, Son Altesse Sérénissime était reçue par le Commandant Dayton qui Lui présenta tous les officiers placés sous ses ordres, tandis qu'une section de fusiliers marins rendait les honneurs et qu'une batterie voisine tirait une salve de 21 coups de canon.

Son Altesse Sérénissime fut alors conduite au bassin sur lequel sont expérimentés les modèles des bateaux en projet. Un portique roulant sur rails est mû électriquement au-dessus du bassin et il remorque un modèle réduit. Des instruments enregistreurs notent la résistance de carène en eau calme, puis en eau agitée grâce à la production de vagues artificielles. Les roulis et les tangages sont enregistrés de même façon.

Son Altesse Sérénissime visita ensuite le tunnel dans lequel un courant d'air très violent (pouvant atteindre 120^{km} de vitesse à l'heure) permet de mesurer la résistance offerte par les modèles d'aéroplanes et de ballons suspendus dans ledit tunnel. Là encore tous les phénomènes sont enregistrés.

Ensuite, le Prince assista aux essais des moteurs d'aviation et Il s'embarqua sur une vedette automobile qui Lui fit traverser le Potomac pour Le mener au camp d'aviation situé de l'autre côté du fleuve.

Lorsque l'embarcation passa devant la batterie de salut, une nouvelle salve de 21 coups fut encore tirée.

La visite au camp d'aviation fut très captivante. Un hydravion prit son vol sous les yeux de Son Altesse Sérénissime qui fut ensuite conduite aux Services radio-électriques d'où Elle put causer par téléphone avec l'aviateur qui tournait à mille mètres de hauteur.

Vers 6 heures du soir, Son Altesse Sérénissime rentra à Son hôtel d'où Elle repartait à 7 h. 1/2 avec Sa suite pour aller au banquet annuel de la « National Academy of Sciences » qui avait lieu à l'Hôtel Powhatan.

A l'issue de ce diner qui réunissait environ 80 membres de l'Académie, diverses médailles furent décernées à des savants ayant accompli des travaux jugés remarquables.

Le Président, M. Walcott, exposa alors que S. A. S. le Prince ayant été désigné dès 1919 pour recevoir la Médaille Agassiz, il pria le Rapporteur de la Commission, M. Welch, de vouloir bien donner l'exposé des motifs.

M. Welch lut alors un résumé très net des divers travaux du Prince et analysa succinctement les résultats des croisières scientifiques entreprises par Son Altesse Sérénissime dans diverses régions.

Le rapport concluait que cette haute récompense, réservée à ceux qui avaient rendu d'éminents services dans la science de l'Océanographie, ne pouvait être mieux attribuée qu'à S. A. S. le Prince de Monaco.

Le Président, M. Walcott, remettait alors la Médaille à S. A. S. le Prince, aux applaudissements chaleureux de toute la salle.

S. A. S. le Prince, dans une réponse improvisée, expliqua qu'Il avait tenu à venir chercher Lui-même la Médaille Agassiz en Amérique car Il en appréciait toute la valeur. Cette précieuse récompense Lui a causé une grande joie, mais Il doit rappeler que s'Il a pu mener Son œuvre à bien, c'est grâce à Ses fidèles collaborateurs dont la science et le dévouement ne Lui ont jamais fait défaut. Le Prince considère donc que la Médaille qui vient de Lui être donnée consacre en même temps leurs efforts et qu'ils en éprouveront à ce titre une légitime satisfaction.

D'autre part, les Etats-Unis sont la nation où l'on estime le plus le travail et l'effort. C'est le pays où les progrès vont à pas de géant et où l'on estime au plus haut degré ceux qui y contribuent. Cette considération augmente encore pour le Prince la valeur de la haute récompense qui vient de Lui être décernée par la « National Academy ».

Enfin, dans une péroraison très chaleureusement applaudie, S. A. S. le Prince dit toute la gratitude qu'Il éprouvait pour les continuelles marques de sympathie à Lui prodiguées par ce grand peuple américain pour lequel Il éprouve la plus vive admiration et le plus sincère attachement.

Le 27 avril, S. A. S. le Prince allait visiter, dans la matinée, le « Bureau of Standards » (Office des Mesures) où se poursuivent les travaux d'étalonnage, d'essais et de mesures. Cette Institution s'est considérablement développée depuis la guerre et elle comporte maintenant de nombreux bâtiments et de multiples labora-

toires théoriques ou pratiques, employant plusieurs centaines de personnes.

Il aurait fallu plusieurs jours pour visiter en détail cette magnifique Institution, mais faute de temps, S. A. S. le Prince dut Se contenter d'un aperçu rapide. Notons au hasard les beaux Laboratoires de recherches photographiques, de mesures électriques et d'essai des moteurs d'aviation dont on étudie le travail dans une chambre où on fait progressivement le vide à un degré correspondant aux diverses altitudes de l'atmosphère.

En Se retirant, S. A. S. le Prince félicita sincèrement le Directeur, M. S.-W. Stratton et le remercia de ses aimables explications.

A 1 heure, S. A. S. le Prince rentra à l'Hôtel Washington où Il avait convié à déjeuner M. Sharp, ancien Ambassadeur, et M^{me} ; M. Lansing, ancien Secrétaire d'Etat, et M^{me} ; M. et M^{me} A. Clark.

Le 29 avril, S. A. S. le Prince réunissait à Sa table les principales personnalités avec lesquelles Il S'était rencontré pendant les jours précédents : MM. le Prince de Béarn, R. W. Bliss, W. Andrews, Contre-Amiraux R.-S. Griffin et A.-T. Long, Commandant A.-J. Hepburn, J.-B. Henderson, D.-C. Walcott, G.-E. Hale, G.-O. Smith, C.-F. Marvin, E.-W. Nelson, Colonel E.-S. Jones, S.-W. Stratton, H.-M. Smith, H.-F. Moore, W. Ravenel, J.-W. Fewhes, V. Kellogg, J.-B. Merriam, L.-A. Bauer, A.-L. Day, Gilbert Grosvenor, A.-C. Oliphant, C.-F. Talmon, T.-T. Belote, Allison Armour, A.-H. Clark, Bourée, Louët.

Vers 3 heures, les convives se retiraient en répétant une fois de plus à Son Altesse Sérénissime tout le plaisir qu'ils avaient éprouvé de Sa venue à Washington et en lui exprimant le désir de La voir revenir.

Au cours de Son séjour à Washington, S. A. S. le Prince avait manifesté Son désir d'aller rendre hommage à la mémoire de George Washington. En conséquence, le 30 avril, vers une heure, M. W. Andrews, délégué par le Gouvernement, venait se mettre aux ordres de Son Altesse Sérénissime pour La conduire à Mount Vernon où se trouve la tombe du fondateur de la République des Etats-Unis.

S. A. S. le Prince, accompagné également de MM. Bourée, Louët et Clark, partit en voiture se dirigeant vers le « Navy Yard » où Il fut reçu avec les honneurs militaires qui Lui furent rendus par un détachement de fusiliers marins. Aussitôt après, S. A. S. le Prince et Sa suite embarquaient à bord du yacht *Sylph* qui appareillait bientôt, tandis qu'une batterie voisine saluait Son Altesse Sérénissime de 21 coups de canon.

Après une heure et demie de navigation sur le Potomac, le *Sylph* arrivait à Mount Vernon. En débarquant, S. A. S. le Prince fut accueilli par le Colonel en retraite Howel Dodge, Conservateur du domaine, qui Le conduisit aussitôt au caveau dans lequel reposent les restes du grand homme. Après quelques instants de recueillement, S. A. S. le Prince déposait sur la tombe une très belle couronne et continuait Son pèlerinage en allant visiter la maison de Washington. Celle-ci a été conservée dans l'état exact où elle était autrefois et chaque objet qui s'y trouve évoque la vie intime du grand Américain. Parmi les souvenirs historiques intéressants, se trouvent plusieurs cadeaux faits par Lafayette à son compagnon d'armes. On a également conservé intacte la chambre réservée à Lafayette quant il venait demeurer à Mount

Vernon. L'attention est attirée aussi par une curieuse pièce : la clef de la Bastille offerte à Washington pour lui prouver que « l'exemple donné par l'Amérique commence à être suivi en France où on désire aussi un régime de liberté ».

L'ensemble de la propriété est resté dans un état d'entretien parfait et telle qu'elle se trouvait du vivant de son propriétaire.

Vers 4 heures et demie, Son Altesse Sérénissime embarquait de nouveau à bord du *Sylph* et arrivait à 6 heures au « Navy Yard » où Elle était accueillie à Son débarquement par une nouvelle salve réglementaire d'artillerie et avec les mêmes honneurs militaires que précédemment.

Le 1^{er} mai, dans la matinée, S. A. S. le Prince, accompagné de Sa suite, prenait le train à destination de New-York.

AVIS & COMMUNIQUÉS

LYCÉE DE GARÇONS.

L'examen d'aptitude aux bourses pour 1920 aura lieu au Lycée, le jeudi 16 juin.

Ne sont admis à se présenter que les jeunes gens de nationalité monégasque ou fils de fonctionnaires de l'Etat ou des Services mixtes, dont la famille ne pourrait supporter les frais d'études au Lycée, et qui réalisent les conditions d'âge fixées par le Règlement.

Pour l'obtention d'une bourse, le succès à l'examen est indispensable.

La demande d'inscription, rédigée par le chef de famille ou tuteur, doit être adressée avant le 8 juin à la Direction. Elle doit donner les indications suivantes :

- 1° les nom et prénoms du candidat ;
- 2° la date et le lieu de sa naissance ; l'indication de la nationalité ;
- 3° la série dans laquelle l'enfant désire concourir, la classe d'entrée en octobre, et, pour les séries au-dessus de la 4^{me}, la langue vivante (Anglais, Allemand ou Italien) sur laquelle il doit être examiné, ou, s'il y a lieu, la première et la seconde langue vivante ;
- 4° la nature de la bourse sollicitée en cas de succès à l'examen (bourse d'externat simple ou bourse d'externat surveillé), les motifs sur lesquels s'appuie la requête, situation de fortune, charges de famille, nombre d'enfants, âge, charges de diverses natures, services rendus ;
- 5° la signature et l'adresse du chef de famille ou tuteur.

La demande d'inscription sera accompagnée :

- 1° de l'acte de naissance de l'enfant ;
- 2° d'un certificat de nationalité ;
- 3° d'un certificat médical attestant que la santé de l'enfant lui permet de faire des études secondaires ;
- 4° d'un certificat de vaccination ;
- 5° d'un certificat scolaire du chef de l'Établissement auquel il appartient, s'il n'est pas encore élève du Lycée et s'il suit les cours d'une école (ce certificat donnera une appréciation sur la conduite, les aptitudes intellectuelles, le travail, les progrès de l'enfant) ;
- 6° un état de renseignements conforme au modèle déposé au Secrétariat du Gouvernement ;

Les candidats sont répartis en séries, suivant leur âge, chaque série correspondant à la classe dans laquelle ils se proposent d'entrer.

TABLEAU DES SÉRIES.

1 ^{re} série pour entrer en 9 ^e (1 ^{re} division).	
2 ^e — — — 8 ^e	
3 ^e — — — 7 ^e	
4 ^e — — — 6 ^e A (av. latin) ou B (sans latin).	
5 ^e — A (av. latin) ou B (s. latin) pr entrer en 5 ^e A ou B.	
6 ^e — — — — 4 ^e —	
7 ^e — — — — 3 ^e —	
8 ^e — — — — Seconde.	
9 ^e — B pr entrer en 1 ^{re} B (Latin-Langues vivantes).	
C — 1 ^{re} C (Latin-Sciences).	
D — 1 ^{re} D (Sciences-Langues vivantes).	

CONDITIONS D'ÂGE.

Pour être admis à subir les épreuves de l'examen, un candidat doit avoir au 1^{er} janvier de l'année même :

dans la 1 ^{re} série, pr entrer en 9 ^e (1 ^{re} divis.) moins de 9 ans.	
— 2 ^e — — — 8 ^e moins de 10 ans.	
— 3 ^e — — — 7 ^e — 11 —	
— 4 ^e — — — 6 ^e — 12 —	

dans la 5^e série, pr entrer en 5^e moins de 13 ans.

— 6 ^e — — — 4 ^e — 14 —
— 7 ^e — — — 3 ^e — 16 —
— 8 ^e — — — 2 ^e — 17 —
— 9 ^e — — — 1 ^{re} — 18 —

Aucune dispense d'âge n'est accordée.

PROGRAMME DE L'EXAMEN.

Les aspirants sont examinés :

dans la 1^{re} série, sur les premiers éléments de l'instruction primaire ;

dans la 2^e série, sur les matières de 9^e ;

dans la 3^e série, sur les matières de 8^e ;

dans la 4^e série, sur les matières de 7^e ou du cours moyen des écoles primaires ;

dans la 5^e, sur les matières de la classe de 6^e, c'est-à-dire de la classe de sortie et ainsi de suite.

L'examen comprend deux épreuves : une épreuve écrite et une épreuve orale.

L'épreuve écrite est éliminatoire.

Nul ne peut être considéré comme pourvu du certificat d'aptitude aux bourses s'il n'a pas obtenu la moitié du maximum des points attribués à l'ensemble des épreuves écrites et orales.

Pour tous autres renseignements, prière de s'adresser au Secrétariat de la Direction du Lycée.

ÉCHOS & NOUVELLES

Dimanche dernier, la Ligue des Familles nombreuses, placée sous le patronage de M. le Président de la République Française, de S. A. S. le Prince Albert 1^{er}, de S. A. S. la Duchesse de Valentinois et de M^{re} le Duc de Valentinois, a fait procéder à une vente sur la voie publique d'insignes et souvenirs artistiques.

Grâce au dévouement des vendeuses, cette journée a remporté un complet succès auprès du public, heureux de venir en aide à cette œuvre éminemment sociale.

La presse parisienne signale le succès remporté dans plusieurs grands concerts par les œuvres de M. Jean Bartholoni, Consul de la Principauté à Genève.

Successivement, dans deux réunions à la salle Gaveau, le public a chaudement applaudi le poème symphonique *Nuages et Montagnes*, plusieurs fois entendu aux concerts de Monte-Carlo, dont le pianiste Nino Rossi a donné une exécution de premier ordre ; et les deux pièces *Toccata, la Nuit cède au Jour*, interprétées par MM. Nino Rossi et Cesare Galeotti.

La *Toccata* figurait également au programme d'un concert à la salle Erard et a été l'occasion d'un brillant succès pour M^{me} Renée Neyrac, qui l'interprétait.

* *

M. Wartan Mahokian, personnellement si connu et estimé dans la Principauté, expose en ce moment deux toiles à la Société Nationale des Beaux-Arts, où son envoi est très remarqué.

Voici, entre autres, en quels termes s'exprime sur ces œuvres M. F. Jean-Desthiaux, critique de *l'Homme Libre* :

.... M. Wartan Mahokian, exposant pour la première fois au Salon de la Société Nationale des Beaux-Arts, alors qu'il est déjà célèbre, a cru devoir y envoyer deux toiles de la plus éclatante valeur. Elles font, à la place d'honneur, l'ornement des salles 22 et 23. Il s'agit d'une vaste marine : « Le Categat », et d'une neige évocatrice de toutes les tristesses de l'hiver : « Steppes russes ». Et je voudrais ici expliquer quelle est l'âme de M. Wartan Mahokian.

Les drames de la mer, son secret, le mystère de ses vagues, le mouvement perpétuel de ses profondeurs, les caprices des tonalités qu'elle emprunte autour d'elle, la symphonie tumultueuse qu'elle fait jouer à nos oreilles par les dieux monstrueux qui peuplent ses entrailles, les légendes qu'elle a parées de sa majesté, ont toujours impressionné les artistes les mieux doués. Et l'on sait que le génie des plus grands y a souvent trouvé les éléments des meilleures prouesses. On cite toujours avec complaisance — quand on parle des peintres de la mer — les noms fameux de Ruysdaël, Turner, Constable, Claude Lorrain, Monet. Il faudra, désormais, ajouter celui non moins glorieux de M. Wartan Mahokian.

VARIÉTÉS

JEAN-ANDRÉ GRIMALDI

Gouverneur d'Avignon
(Suite et fin.)

En arrivant à Rome, les Ambassadeurs avignonnais eurent une agréable surprise : Le cardinal de Vincula et Alexandre VI s'étaient réconciliés. Cet heureux événement ne pouvait que faciliter leur mission. La réconciliation était due à la finesse diplomatique du roi Ferrant, mais l'entente ne devait pas durer longtemps. Tandis que les ambassadeurs rentraient à Avignon, Julien de la Rovère, plus que jamais irrité contre le Pape, retourna dans le château d'Ostie. Il accusait Alexandre VI d'avoir de mauvais desseins à son égard.

Cette nouvelle rupture rendait délicate la situation à Avignon. Les Avignonnais conservaient toute leur affection à leur légat en même temps que leur soumission à leur souverain. Les négociations devenaient difficiles : il fallait envoyer des messagers au Vatican en même temps qu'à Ostie.

Charles VIII préparait son expédition en Italie ; des mouvements de troupes avaient lieu et en Avignon on n'était pas sans inquiétude, car le passage des gens armés sur le territoire aurait pu avoir des conséquences fâcheuses. Les Avignonnais demandèrent à Alexandre VI d'intervenir en leur faveur auprès du roi de France.

A ces préoccupations, se joignirent bientôt les alarmes d'une nouvelle calamité. La peste avait fait retour dans les Etats pontificaux et cette épidémie plus violente que les précédentes faisait fuir la population.

Jean-André Grimaldi se réfugia dans le château de Sorgues où il arriva pour assister à la mort du châtelain emporté par la terrible maladie, et il était encore sous le coup de l'émotion causée par cet événement, lorsqu'un courrier pontifical arriva de Rome en toute hâte. Il apportait une nouvelle qui plongea Grimaldi dans une profonde stupeur : le cardinal Julien de la Rovère s'était enfui d'Ostie.

Le roi de Naples Ferrant, que Charles VIII entendait détrôner, était mort. Le roi de France envoya une ambassade à Rome pour demander à Alexandre VI de ne pas reconnaître Alphonse II, fils et successeur de Ferrant. Mais le Pape, qui craignait de voir l'influence française s'étendre en Italie, avait éconduit les ambassadeurs de Charles VIII et reconnu Alphonse II. Il avait été décidé aussi qu'on s'emparerait de Julien de la Rovère qui s'était toujours montré favorable à la France. Cependant Alexandre VI, avant d'en arriver à cette mesure, voulait négocier avec le cardinal de Vincula. Des membres du Sacré-Colège avaient fait de fréquents voyages à Ostie. On était arrivé à un accord et on avait décidé Julien de la Rovère à se rendre à Rome.

Celui-ci s'était donc mis en route. Chemin faisant, il apprit qu'un courrier envoyé par lui avait été assassiné. Il retourna précipitamment à Ostie et la nuit venue, il se sauva déguisé en moine. Descendant le Tibre sur une barque tandis que grondait une tempête furieuse, il parvint à éviter les vaisseaux napolitains qui croisaient au large et aborda à Cività-Vecchia.

Alexandre VI envoya immédiatement un bref à Jean-André Grimaldi pour le relever de toutes obligations vis-à-vis du cardinal de la Rovère et pour lui ordonner d'interdire l'accès de la ville et du Comtat au légat.

La situation de l'évêque de Grasse était singulièrement dramatique. Il devait beaucoup à Julien de la Rovère, des liens d'amitié l'unissaient à lui ; il lui avait donné tout son dévouement. Au surplus, les Avignonnais conservaient au rival du Pape la plus vive affection. Et cependant le devoir commandait à Jean-André Grimaldi de refouler tous ses sentiments au fond du cœur, de ne point tenir compte des préférences du peuple et d'obéir aveuglément à son souverain. Il n'hésita pas et, malgré sa douleur, il prit toutes les mesures pour empêcher le cardinal de Vincula de pénétrer dans le Venaissin et envoya des courriers à Marseille, à Nice et à Monaco pour avoir des nouvelles du fugitif.

Les conseillers et les notables de la ville furent convoqués : l'assemblée décida qu'on devait avant tout obéissance au Pape. Seulement il y eut tant de défections à cette réunion que le vote n'avait pas grande signification. Le gouverneur dut convoquer de nouveau les conseillers : ils devaient tous se présenter sous peine d'excommunication. Cette seconde assemblée proclama, comme la première, qu'il fallait obéir au Souverain Pontife. Elle ne pouvait guère faire autrement, mais, par une étrange aberration, elle résolut d'intervenir après d'Alexandre VI. en faveur du cardinal de la Rovère.

Les gens du Venaissin, comme les habitants d'Avignon, avaient une peur terrible de se compromettre. Ils refusèrent de briser le cachet du bref que leur avait envoyé Jean-André Grimaldi et le retournèrent intact.

Pendant ce temps là, Julien de la Rovère s'embarquait à Civita-Vecchia sur un brigantin et gagnait sa ville natale, Savone, où il reçut un accueil chaleureux. Continuant son voyage, il arriva à Nice. Les mesures prises contre lui ne l'effrayaient pas : il était décidé à ne pas tenir compte de l'interdiction de pénétrer dans Avignon. Mais, pour l'instant, il résolut de se rendre à Lyon auprès de Charles VIII. Le roi, en apprenant son débarquement, envoya une brillante escorte au-devant de lui, escorte conduite par le prince de Salerne et par le sénéchal de Beaucaire, Etienne de Vesc, le personnage le plus en faveur à la cour.

Les émissaires de Charles VIII avaient ordre de faire reconnaître formellement Julien de la Rovère comme légat dans le Venaissin. Etienne de Vesc, accompagné par ses gens d'armes, commença par conduire le Cardinal à Châteauneuf dans sa forteresse épiscopale. Puis il vint dans l'Assemblée des Etats et déclara qu'on aurait à se repentir si on n'écoutait pas les objurgations qu'il faisait au nom du roi de France. Après cette menace, il quitta la salle de réunion. Jean-André Grimaldi relut alors les brefs du Pape et il engagea les consuls et les conseillers à obéir au Saint-Siège, en leur rappelant que, dans le cas contraire, ils seraient excommuniés. Il sortit à son tour, laissant les gens des Etats en proie à une vive émotion. Dans la situation tragique où ils se trouvaient, ils délibérèrent ; et enfin ils décidèrent de demeurer dans l'expectative et de faire connaître le danger au Souverain Pontife en lui demandant des instructions.

A cette délibération, l'évêque de Grasse répondit « Obéissez aux ordres du Pape sans plus attendre. » Mais il ne se faisait aucune illusion, car il avait conscience de sa faiblesse. Le Comtat était entièrement au pouvoir d'Etienne de Vesc et sa personne et ses biens ne se trouvaient pas en sûreté. Au surplus, les Avignonnais et les Comtadins, tout en protestant de leur fidélité au Souverain Pontife, se montraient disposés à donner satisfaction au roi de France. Obligé de soutenir une lutte inégale, Jean-André Grimaldi sentit le découragement s'emparer de lui ; il écrivit à Alexandre VI pour le prier de le relever de ses fonctions. Puis, il délégua ses pouvoirs à un lieutenant.

Pendant ce temps là, le cardinal de la Rovère se rendait à Lyon où Charles VIII l'accueillit avec les plus grands honneurs et où il assista aux derniers préparatifs de l'expédition de Naples.

Malgré de nouveaux ordres du Pape portés en Avignon par un délégué spécial, la situation ne fit qu'empirer. Le rôle de Jean-André Grimaldi était achevé ; il partit.

Charles VIII avait franchi les Alpes ; ses troupes s'avançaient en Italie. Le 15 janvier 1495, il conclut un accord avec Alexandre VI. Le Pape consentait à livrer passage à l'armée française et lui assurait des vivres ; mais il réservait la question de l'investiture du royaume de Naples. A la suite de ce traité, le Souverain Pontife décréta une amnistie pour tous ceux qui avaient, comme Julien de la Rovère, embrassé le parti français. Le Cardinal fut rétabli dans sa légation. Il confia le gouvernement des Etats pontificaux de France à son neveu Clément de la Rovère, évêque de Mende.

Quant à Jean-André Grimaldi, il s'était retiré dans son diocèse où il put méditer sur la vanité des grandeurs d'ici-bas. Il avait une âme assez élevée et une piété assez solide pour trouver dans le bien

qu'il faisait un apaisement aux agitations du monde et la vraie consolation.

Mais, dans sa famille on conservait du ressentiment à l'égard de Julien de la Rovère. Son neveu Jean II Grimaldi, Souverain de Monaco, donna à l'une de ses mules le nom de *Vincula*.

ANDRÉ LE GLAY.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-sept avril mil neuf cent vingt et un, dont expédition transcrite au Bureau des hypothèques de Monaco le dix mai suivant, volume 154, numéro 14, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté ;

La SOCIÉTÉ DE L'HOTEL DE PARIS ET SES ANNEXES à MONTE CARLO, société anonyme au capital de Deux Millions six cent mille francs, dont le siège est à Monte Carlo, hôtel de Paris, a acquis :

De M. Georges-Jean-Henri LUDWIG, hôtelier, et M^{me} Anne-Emilie PERNISCH, son épouse, demeurant ensemble, ci-devant à Monte Carlo, hôtel des Anglais, actuellement à Coire, canton des Grisons (Suisse) ;

Un grand immeuble situé à Monte Carlo, Principauté de Monaco, dénommé *Hôtel des Anglais*, comprenant :

Deux maisons, l'une en façade au midi, sur jardin, du côté de l'avenue Princesse-Alice ; l'autre, sur l'avenue de la Costa ; élevées chacune de trois étages sur rez-de-chaussée et caves, reliées entre elles, au premier étage, par un passage couvert.

Cour entre les deux maisons.

Jardin au midi, sur l'avenue Princesse-Alice.

Le tout d'une superficie de mille cent soixante-neuf mètres carrés trente-quatre décimètre carrés, porté au plan cadastral sous les numéros 180 à 185 de la section D, confinant dans son ensemble : au midi, l'avenue Princesse-Alice ; au nord, l'avenue de la Costa ; au levant, l'hôtel Saint-James et les hoirs de M. Louis Médecin ; et au couchant, M^{me} Rachel Boyer et les héritiers de M. Charles Médecin.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de sept cent cinquante mille francs, ci **750.000 fr.**

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le vingt-quatre mai mil neuf cent vingt et un.

Pour extrait :

Signé : ALEX. EYMIN.

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Suivant acte sous seing privé, en date, à Monte-Carlo, du 1^{er} février 1921, enregistré, il a été formé une société entre :

M. Jean-Marie MARTEL, propriétaire, à Vieilleville (Creuse), M. Albert GASTAUT, négociant, demeurant à Monte-Carlo, et M. Charles MAFFON, négociant, demeurant à Monte-Carlo.

De cet acte, il est extrait ce qui suit :

1^o Il y aura entre les personnes ci-dessus désignées une société en commandite, entre M. Martel d'une part et MM. Gastaut et Maffon d'autre part, ces deux derniers étant associés en nom collectif.

2^o La Société a pour objet l'exploitation du fonds d'Épicerie dénommé "*The Riviera Supply Stores*" et sis à Monte-Carlo, boulevard des Moulins, n^o 23.

3^o La durée de la Société est de neuf années, à compter du 1^{er} février 1921.

4^o Le siège social est : boulevard des Moulins, n^o 23.

5^o La raison et la signature sociales sont : *Gastaut et Maffon*. Chacun des associés aura la signature sociale, mais exclusivement pour les affaires de la Société.

Monte-Carlo, le 1^{er} février 1921.

Signé : A. GASTAUT - CH. MAFFON

J.-M. MARTEL.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Extrait

Par jugement du dix-neuf mai mil neuf cent vingt et un, exécutoire sur minute et avant son enregistrement, le Tribunal Civil de première instance de Monaco a déclaré en état de faillite le sieur Sansone TREVES, ancien bijoutier, ayant demeuré à Monaco, et a provisoirement fixé l'époque de l'ouverture de cette faillite au premier janvier mil neuf cent vingt.

M. Roubion, Juge du Siège, a été nommé Commissaire et M. Orechia Antoine, comptable à Monte-Carlo, Syndic provisoire de la dite faillite.

Pour extrait conforme, dressé en exécution de l'article 413 du Code de Commerce.

Monaco, le 20 mai 1921.

Le Greffier en chef : RAYBAUDI.

AVIS

En conformité de l'Ordonnance Souveraine du 23 juin 1907.

(Première Insertion)

Suivant acte sous seing privé, en date, à Monaco, du 12 avril 1921, enregistré, M. Joseph GREGORIO et M^{me} Dévotine BLANCARDI, son épouse, commerçants, demeurant ensemble à Monaco, 16, rue Caroline, ont acquis de M. Ange VACCAREZZA, négociant en vins, demeurant aussi à Monaco, le fonds de commerce de Bar, Vins à emporter, Epicerie et Comestibles, exploité à Monaco, 16, rue Caroline.

Les créanciers, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui sera fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de cette acquisition par simple lettre recommandée entre les mains des acquéreurs, à Monaco, 16, rue Caroline, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de l'insertion qui fera suite à la présente.

1^{er} AVIS

Par acte sous seing privé en date du 12 mai 1921, M. QUERZOLA Ferruccio a vendu à M. GIGNOUX Antoine le fonds de commerce de Salon de Coiffure qu'il exploitait rue du Rocher, à la Condamine.

Faire opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux, chez le preneur, Epicerie Gignoux, 29, boulevard Charles III, Monaco.

Étude de M^e CH. SOCCAL, huissier près la Cour d'Appel, 3, avenue de la Gare, Monaco.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Vendredi 27 mai 1921, à 14 heures, 15, rue Louis, vente aux enchères publiques d'une grande quantité de *coupons de draps*, pour costumes d'hommes et de dames.

Au comptant. 5% en sus des enchères.

L'Huissier : CH. SOCCAL.

EXPOSITION : Jeudi 26 mai 1921, de 2 heures à 6 heures du soir.

L'ALIMENTATION DU SUD-EST

(Société anonyme au capital de 1.200.000 fr.)

MM. les Actionnaires de la Société Anonyme « Alimentation du Sud-Est » sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire le 9 juin 1921, à 15 heures et demie, au Siège social, square Nave.

ORDRE DU JOUR :

1^o Augmentation du capital social par apport, conformément à l'article 9 des statuts.

2^o Nomination d'un Commissaire aux apports.

3^o Modification de l'article 43 des statuts.

Le Conseil d'Administration.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1921.